

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le 16 juillet, à 20 heures 45, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 10 juillet 2026, sous la présidence de Madame SEON Isabelle, maire.

Présents : Mmes SEON Isabelle, BUSSAC Corinne, FAVIER Florence, FAZZARI Annie, MAITRE Christelle, MM JOURDE Frédéric, MAITRIAS Jérôme, MATHIEU Guillaume, REY Didier.

Était absent excusés : Mme NICOLAS Brigitte et M. Malfant Christian

Secrétaire de séance : M. JOURDE Frédéric

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation PV dernier conseil
- Délibération secrétaire de séance
- Délibération avancement de grade
- Informations diverses

1 - PV conseil du 23 juin 2026

Le PV a été communiqué aux conseillers en même temps que les convocations. Il est approuvé à l'unanimité.

2 – Délibération secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame le maire propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- désigne à l'unanimité, M. JOURDE Frédéric, secrétaire de séance.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3 – Délibération création emploi rédacteur

Mme le maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc à la collectivité de Beaune-sur-Arzon de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Madame le maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste de rédacteur du fait de la revalorisation du métier de secrétaire de mairie par la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023. Cet emploi correspond au grade de rédacteur territorial (filrière administrative), cadre d'emplois de la catégorie B, et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 28 heures 00.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide de créer un emploi relevant du grade de rédacteur territorial de la catégorie B à raison de 28 heures hebdomadaires, à compter du 1 septembre 2026,**
- **Décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe**
- **Charge Mme le Maire de signer tous les documents affairant à ce dossier**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

4 – Délibération création emploi agent de maitrise

Mme le maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc à la collectivité de Beaune-sur-Arzon de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Madame le maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent, au grade d'agent de maîtrise (catégorie C filière technique) à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2026 et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide de créer un emploi relevant du grade d'agent de maitrise de la catégorie C à raison d'un temps plein, à compter du 1^{er} septembre 2026,**
- **Décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe**
- **Charge Mme le Maire de signer tous les documents affairant à ce dossier**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

5- Informations diverses

- Mme le maire informe que M. et Mme DUPLAT remercient la commune pour la prise en compte de leur demande.
- Mme le maire informe qu'un chauffeur de poids lourd de plus de 3t5 est passé dans le village de Mondouilloux alors que c'est interdit. L'entreprise concernée a été contacté pour ne plus passer par là.
- La mairie a été contacté par le maire de Malvières pour que quelqu'un puisse être disponible pour une visite de contrôle du chemin de Gouande. M. MATHIEU Guillaume s'en occupe.
- Le 5 août matin aura lieu le moment convivial pour le Raid des pèlerins
- Mme le maire demande la mise en place d'un roulement pour l'entretien des toilettes au niveau du plan d'eau pendant les congés de l'employé communal. Le planning sera donné par la suite.
- M. MAITRIAS Jérôme indique qu'il est en cours de recherche pour le chauffage de l'église pour des chauffages sur pieds.
- Mme le maire signale que les feux d'artifices n'auront pas lieu lors de la fête de Beaune compte tenu du temps.
- Mme FAVIER Florence a réservé les pièges à frelons et les fera parvenir à la mairie. Elle demande également que soit signalé par une rubalise ou autre un trou en formation sur le chemin rouge.

La séance est levée à 21 heures 50.

Signature du Président de séance et du Secrétaire de séance

